

RAPPORT N° 00/2-03
au Conseil Municipal

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2000 ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le Budget Primitif 2000 de l'Assainissement s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes

- à 13 725 625 F en Section d'Investissement
- et à 12 003 469 F en Section d'Exploitation.

Les recettes d'exploitation proviennent de la surtaxe pour 10 427 008 F. Elles permettent de dégager un autofinancement de l'investissement, à hauteur de 9 278 270F.

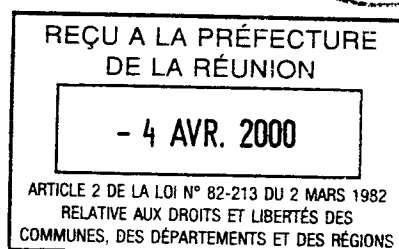
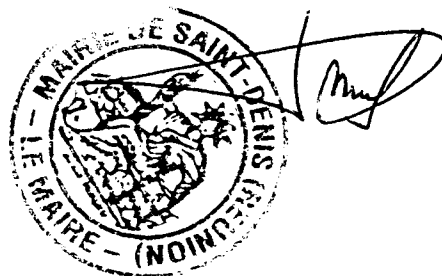
- | | |
|------------------------------------|--------------|
| - Intérêts Courus Non Echus (ICNE) | 80 077 F, |
| - Amortissements | 1 164 000 F, |
| - Financement complémentaire | 8 034 193 F. |

Après remboursement du capital de la dette (de 3 739 124 F), l'épargne nette s'élève à 5 450 045 F, qui avec l'apport des subventions d'investissement (de 2 080 000 F) et d'un emprunt de 2 367 355 F, finance 9 380 000 F de travaux, 317 400 F de conduite d'opérations et 200 000 F d'études.

Les opérations sont retracées dans les tableaux ci-joints.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/2-03
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 mars 2000

OBJET

BUDGET PRIMITIF 2000 ANNEXE ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/2-03 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

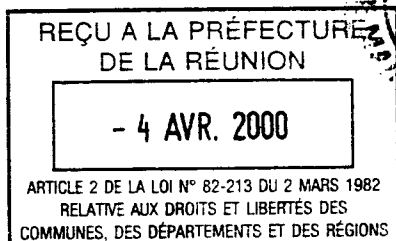
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE (3 oppositions)**

Adopte le Budget Primitif 1999 de l'Assainissement qui s'élève en mouvements budgétaires en dépenses et en recettes à 13 725 625 F en Section d'Investissement et à 12 003 469 F en Section d'Exploitation.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 31 MARS 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



BUDGET PRIMITIF 2000

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

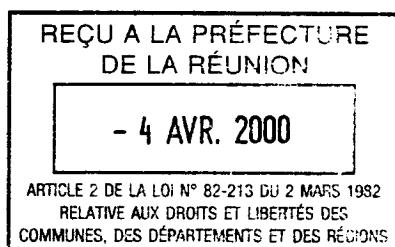
Section d'Investissement

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
005	Autofinancement complémentaire de la section d'investissement		8 034 193
1312	Subventions Contrat de Développement Subventions d'équipement FRAFU		550 000 1 530 000
1641	Emprunts et dettes assimilées (CDC)	708 001	
1643	Emprunts et dettes assimilées (CLF)	1 143 381	
1648	Emprunts et dettes assimilées (autres organismes)	1 887 742	2 367 355
1688	Intérêts courus non échus	89 101	80 077
203	Etudes eaux usées	200 000	
231301	Travaux d'AEP	9 380 000	
232	Conduite d'opérations	317 400	
2813	Amortissements		1 164 000
TOTAL.....		13 725 625	13 725 625

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-03

Vu par le Conseil Municipal
en séance du 24 MARS 2000

LE MAIRE



Michel TAMAYA

BUDGET PRIMITIF 2000

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Section d'Exploitation

ART.	LIBELLES	DEPENSES	RECETTES
006	Autofinancement de la section d'investissement	8 034 193	
6062	Produits de traitement	1 000 000	
617	Etudes et recherches	100 000	
628	Autres services extérieurs	50 000	
658	Charges diverses de gestion courante	208 540	
6611	Intérêts des emprunts	1 366 659	
66111	Intérêts courus non échus	80 077	89 101
6811	Dotations aux amortissements	1 164 000	
7012	RRE		1 487 360
70128	Surtaxe de l'assainissement		10 427 008
TOTAL.....		12 003 469	12 003 469

Vu par le Conseil Municipal
 en séance du 04 MARS 2000
 02 4 MARS 2000

ANNEXE AU RAPPORT N° 00/2-03

LE MAIRE



REÇU A LA PRÉFECTURE
 DE LA RÉUNION

- 4 AVR. 2000

ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
 RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
 COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

Michel TAMAYA

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice.....
Nombre de membres présents.....
Nombre de suffrages exprimés.....

VOTES : Pour.....
Contre.....
Abstentions.....

Date de convocation :/...../.....

Présenté par le Maire,

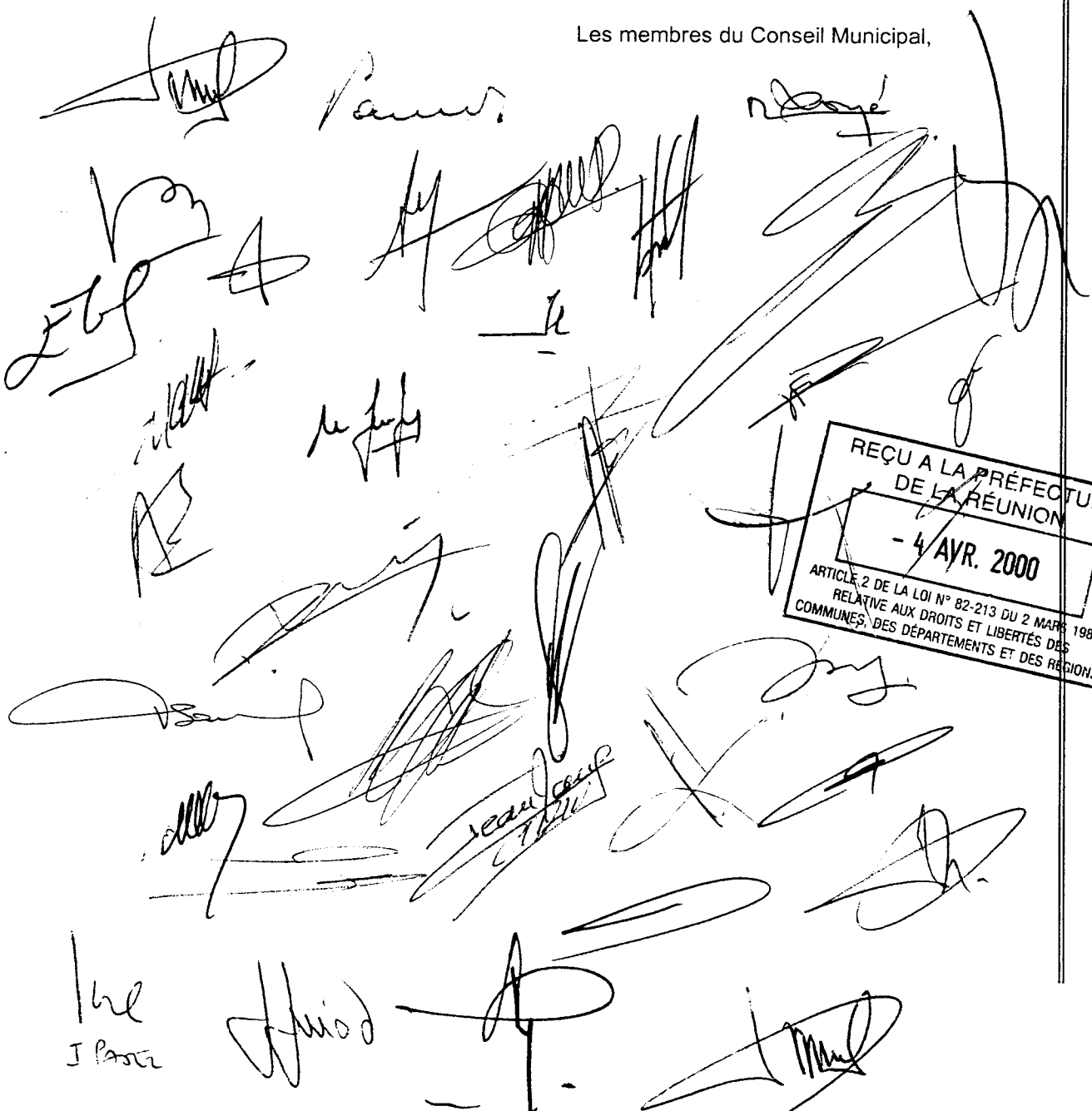
A, le

Le Maire

Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session.....

A, le

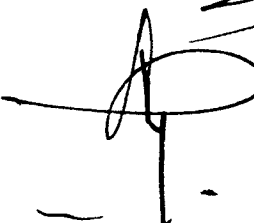
Les membres du Conseil Municipal,

A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, scattered across the lower half of the page. Some signatures are more legible than others, but most are stylized and difficult to read. One signature in the lower center appears to be 'Jean Louis'.

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA RÉUNION
- 4 AVR. 2000
ARTICLE 2 DE LA LOI N° 82-213 DU 2 MARS 1982
RELATIVE AUX DROITS ET LIBERTÉS DES
COMMUNES, DES DÉPARTEMENTS ET DES RÉGIONS

le
I Pasca

Juio



BUDGET PRIMITIF 2000
Budget annexe de l'Assainissement

Certifie exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture,
le.....et de la publication le

A....., le.....